

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article553>



Coup d'oeil sur le plan de rigueur/d'austérité

- EDUCATION EN LUTTE !

- Archives 2007-2013



Date de mise en ligne : mardi 17 janvier 2012

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Il préserve encore les plus riches

Les hauts revenus sont mis à contribution exceptionnelle, c'est-à-dire très temporaire, pour 200 millions d'euros ... à comparer aux 2 300 millions qu'ils ont récupérés lors de la réforme récente de l'ISF !

Seule une deuxième mesure touche réellement les détenteurs de patrimoine : la fin de l'abattement pour durée de détention

sur les plus-values immobilières qui devait rapporter 2,2 milliards d'euros.

Les entreprises payeront 1,5 milliard d'impôts en plus, du fait de la limitation du droit à reporter les déficits des années

passées, une mesure qui frappera aussi bien les PME que les grands groupes qui échappent à toute remise en cause de l'exonération

de taxation des plus-values réalisées lors de la cession de leurs filiales (le fameux amendement Copé).

Toutes les autres mesures touchent tout le monde, pénalisent fortement les bas revenus :

Dernière en date : le délai de carence !

Après le relèvement du taux de TVA de 5,5% à 7 % (hors produit de première nécessité), la non indexation sur l'inflation

des seuils du barème de l'impôt sur le revenu, des prestations familiales et des aides au logement, il s'agit d'instaurer un délai

de carence de 1 jour pour les fonctionnaires et pour les salariés du privé, le délai pourrait passer de 3 à 4 jours.

Pour Solidaires, cette façon de montrer du doigt de présumés arrêts de maladie de complaisance, c'est faire injure,

non seulement aux salariés, du public comme du privé, qui souffrent chaque jour de pratiques managériales insupportables et

de stress liés aux conditions de travail souvent pénibles, mais également au corps médical.

En instaurant de façon systématique, un délai de carence, ou en l'augmentant, le gouvernement n'agit en rien contre une « éventuelle fraude sociale ». Mais ce qui est certain, c'est qu'il fait des économies en diminuant directement les prestations

sociales.

Au prétexte d'une équité qui n'est appelée que lorsqu'il s'agit de taxer toujours plus les salariés, le gouvernement cherche à opposer salariés du privé et agents de la Fonction Publique. Si l'on veut réduire les congés maladies, il faudrait

plutôt agir sur les conditions de travail, dans une période où les affections liées au travail explosent.

Les profs augmentés ???

Selon une annonce de Luc Châtel, à compter de février 2012, les enseignants débutants commenceront leur carrière avec un salaire dépassant les 2000 euros bruts. Cela concernerait 107 000 enseignants du public et 18 000 du privé, les professeurs

des écoles et les certifiés, du 3ème au 5ème échelon. Le ministère prévoit aussi « une revalorisation de 50 % de la

part

variable de l'indemnité des directeurs d'écoles » et « des mesures de revalorisation des médecins et personnels infirmiers scolaires

».

Or, depuis 1995, le salaire des profs n'a pas augmenté en France alors qu'entre 2000 et 2009, il a augmenté dans la plupart des autres pays ! Le salaire moyen des enseignants français est inférieur à la moyenne de l'OCDE

(Organisation de

coopération et de développement économique) aussi bien pour les enseignants débutants que pour ceux qui ont dix ou quinze

ans d'expérience professionnelle.

On est donc très loin du compte surtout si on n'est ni débutant, ni directeur d'école.

Et quid de toutes les autres catégories d'agents non enseignants, notamment les catégories B ou C ?

Là encore, on nous fait le coup de la crise.

Certains s'appauvrissent toujours plus :

- 51% des foyers fiscaux déclarent un revenu fiscal inférieur à 1500Euros mensuels
- 31% des foyers fiscaux déclarent un revenu fiscal de référence inférieur au SMIC
- 25% des foyers fiscaux déclarent un revenu fiscal de référence inférieur au seuil de pauvreté
9 064 460 foyers survivent avec moins de 860 Euros par mois. Et parmi eux, il y a tous les EVS et AVS embauchés dans l'Education nationale.

D'autres s'enrichissent toujours plus :

- Le patron de LVMH, Bernard Arnault a une fortune professionnelle de 21,2 milliards d'Euros
- Le patron d'Auchan, Gérard Muliez a une fortune professionnelle de 21 milliard d'Euros
- La patronne de l'Oréal, Liliane Bettencourt a une fortune professionnelle de 17,5 milliards d'Euros

Et on ne parle pas de leur fortune personnelle réelle qui est encore plus importante !